



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gare de Paris-Bercy

Question écrite n° 2927

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la gare de Paris-Bercy. L'amélioration des conditions d'accès de la gare de Bercy au réseau de métro est nécessaire. Les voyageurs, notamment en provenance d'Auxerre, se trouvent contraints de rejoindre le métro à pied, à l'extérieur, quelles que soient les conditions météorologiques. Il souhaite donc que le ministère chargé des transports demande à RFF qu'un aménagement soit effectué afin d'améliorer le confort des voyageurs.

Texte de la réponse

Certaines lignes des trains express régionaux (TER) de la Bourgogne ont actuellement pour terminus la gare de Bercy à Paris. Les trains de la liaison entre Corbigny et Paris parviennent tous en gare de Bercy. De même, les trains en provenance d'Auxerre et à destination de Paris arrivent en gare de Bercy lorsqu'ils sont directs mais arrivent en gare de Lyon lorsqu'ils sont omnibus. Enfin, les trains au départ de Dijon en direction de Paris terminent systématiquement leur parcours à la gare de Bercy. Cette répartition est mise en place depuis 2009 après concertation avec la Région Bourgogne, autorité organisatrice des transports bourguignons. A l'évidence, l'optimisation de l'accessibilité du réseau de métro parisien est une attente forte des voyageurs. Desservie par les lignes 6 et 14, la station de métro Bercy doit répondre de façon satisfaisante à la desserte de la gare ferroviaire afin d'améliorer le recours aux transports collectifs. Ces dernières années, des mesures ont été prises pour favoriser l'interconnexion entre la gare et la station en souterrain. Ainsi, la signalétique a été repensée avec la mairie de Paris afin de faciliter la circulation des voyageurs. Une navette gratuite, gérée par la SNCF, a également été mise en place entre la gare de Bercy et la gare de Lyon. Facteurs d'une amélioration de l'accessibilité au métro, les aménagements envisagés dans le cadre du prolongement de la ligne 14 prévoient la création d'un nouvel accès à cette ligne rue de Bercy, à proximité de la gare. Son décalage vers la rue Corbineau au plus près de la gare ferroviaire de Bercy a été étudié. La Région ÎledeFrance et l'État ont prévu d'engager des crédits pour lancer cette opération estimée à 5,4 M€ CE 2010. Pour faciliter le cheminement entre la gare et ce nouvel accès de métro, la mairie de Paris et la SNCF travaillent ensemble. Ainsi, la mairie de Paris envisage l'élargissement du trottoir de la rue Corbineau, sous réserve d'une approbation du conseil municipal. La SNCF propose d'aménager le parvis de la gare et de réaliser un escalier mécanique conduisant vers cet accès à la ligne 14, pour un coût de près de 1,5 M€ sur fonds propres. A la mise en service de cet accès, la RATP pourrait envisager de lever les actuelles restrictions d'entrée à l'accès à la ligne 6 situé boulevard de Bercy. Le Syndicat des transports d'ÎledeFrance (STIF) pilote le projet global d'amélioration de l'interconnexion entre la gare ferroviaire de Bercy et la station de métro Bercy. Toutes ces mesures ont pour objectif de répondre aux attentes des usagers en termes d'accessibilité aux différents modes de transport. Elles contribueront également à accroître le confort des usagers dans leurs circulations.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2927

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4688

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 620